

Eco-Pass : Aide à l'accession à la propriété des primo-accédants



Terres de Montaigu Communauté d'agglomération

Alexandra BENOIST

Direction de l'Ingénierie, de l'Habitat et de l'Urbanisme
35, Avenue Villebois Mareuil 85607 MONTAIGU-VENDÉE
CEDEX

Tel : 02 51 46 46 14

a.benoist@terresdemontaigu.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Permettre aux ménages modestes de bénéficier d'une primo-accession à la propriété dans l'ancien.

TYPE D'AIDE

Aide aux travaux – Amélioration énergétique

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la Communauté d'agglomération des Terres de Montaigu.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Les primo-accédants doivent répondre aux plafonds de revenus du prêt à taux zéro (PTZ)

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conditions liées au logement	Conditions liées aux travaux
<ul style="list-style-type: none">– Les bâtiments anciens avec ou sans extension construit avant le 01/01/1990 (en vue de l'occuper à titre de résidence principale)	<ul style="list-style-type: none">– Travaux avec atteinte de gain énergétique :<ul style="list-style-type: none">• De 25% pour les bâtiments ayant initialement une étiquette énergétique inférieure ou égale à « D »• De 40% pour les bâtiments ayant initialement une étiquette énergétique de « E » à « sans étiquette »– Les travaux doivent être réalisés par des professionnels certifiés RGE

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

1500€ (+ 1500€ versés par le Département de la Vendée)

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Conseil Départemental de la Vendée

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

15 000 €

BILAN DE L'ANNEE PRECEDENTE :

Sur la période 2021-2022

	Dossiers	Objectif annuel	Atteinte des objectifs
Eco pass	19	15	127%

Des demandes Eco pass reçues sont au-delà des objectifs